



Commune de La Sagne

Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la modernisation informatique de la station de pompage

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commune de La Sagne a l'avantage de gérer son réseau d'eau de manière autonome grâce à l'investissement de CHF 960'000.- voté par le Conseil général le 21 octobre 2013, qui visait à moderniser la station de pompage et à installer un système de détection de fuites sur le réseau d'eau potable.

Comme toute installation nécessitant des composants électroniques, une adaptation informatique doit être envisagée afin de garantir une exploitation fiable du traitement de l'eau de boisson.

La station de pompage de La Sagne, outil essentiel pour le traitement de l'eau de boisson a été construite en 1908 et modernisée en 2015. Depuis lors, le traitement et la gestion de l'eau donne entière satisfaction.

La station est actuellement équipée d'un système de supervision permettant de gérer l'ensemble du service des eaux. Afin d'assurer une alimentation en eau potable de la commune et la pérennité des installations, le système de supervision doit être modernisé.

Cette modernisation est indispensable à la sécurité informatique et pour protéger nos données contre toute violation telle que le piratage.

Notre fournisseur, l'entreprise Brugg Rittmeyer nous a établi une offre d'un montant de CHF 37'000.- hors taxes* comprenant :

- Remplacement du système de supervision du poste de commande par la mise en place d'une solution avec un concept de zonage
- Mise en place d'un accès sécurisé par une identification à deux facteurs
- Echange du système d'alarme par un système via le réseau mobile
- Installation du nouveau serveur

Montant de l'investissement

Devis pour la modernisation informatique	CHF 37'000.-
Divers et imprévus	CHF 3'000.-
Total du crédit hors taxes*	CHF 40'000.-

*La TVA est récupérée sur les dépenses liées à l'approvisionnement en eau



Commune de La Sagne

En outre, il subsiste au bilan un fonds destiné aux investissements liés à l'approvisionnement en eau et à l'épuration et alimenté par les taxes de raccordement, jusqu'au 31 décembre 2020. Depuis cette date, ces taxes sont imputées dans le compte d'exploitation. Après consultation du Service des communes, un prélèvement à ce fonds de CHF 6'637.50, correspondant aux taxes liées à l'approvisionnement en eau, est autorisé pour diminuer la dépense.

Pour cet investissement, les charges d'intérêts s'élèvent annuellement à CHF 720.- (taux moyen de 1.8%) et l'amortissement (taux de 20%) à CHF 8'000.-.

Le chapitre de l'approvisionnement en eau doit être autofinancé. Le montant de la réserve de CHF 229'545.49 au 31 décembre 2023 est suffisamment important pour absorber un éventuel déficit.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 24 février 2025
CC/Adm.